

# Les politiques d'austérité, C'EST NON !



© SEBASTIEN ORTOLAREA



p. 4 à 7

## ACTU (pages 4 à 7)

Déterminés à défendre notre modèle social

- « *Nous ne renoncerons pas à nos droits* ».
- Projet de loi « simplification de la vie économique » : FO toujours en alerte.
- La réforme du chômage de 2019 a engendré encore plus de précarité.
- Retraites : la Cour des comptes relève un renforcement des inégalités par les réformes.
- Transparence salariale : l'exécutif mise sur un projet de loi en septembre.

## DROIT (page 9)

- Clause de non-concurrence.

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- Le CCN de FO le répète :  
« *La redistribution des richesses est impérative* ».

## INTERNATIONAL (page 16)

- États-Unis : hécatombe chez les fonctionnaires.
- Argentine : grève générale contre l'austérité.

## REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Sécurité sociale : FO première organisation au sein du régime général.
- FO dénonce la mise sous tutelle de l'ANSES.
- Dans le social et le médico-social, après le 1<sup>er</sup> avril, une nouvelle étape à la mobilisation.
- FO dénonce le passage à la concurrence de 37 lignes de bus RATP.
- Banques et sociétés financières : FO à l'offensive pour défendre l'emploi.
- Audiovisuel public : l'examen de la réforme à nouveau reporté.
- Enseignement : la réforme sur la formation initiale ne convainc toujours pas.

## CULTURE (page 22)

- Série télé : scandale aux guichets du Post Office.
- Les États-Unis, paradis pour milliardaires.

## PORTRAIT (page 23)

- Gwladys, engagée dans la défense des salariés des associations de protection de l'enfance.

© S. LIÉDOT



p. 11 à 14

DR



p. 23

**inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal avril 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



# PAS BESOIN DE CHERCHER MIDI À QUATORZE HEURES!

**L**e ministre de l'Économie a annoncé, dimanche 13 avril, qu'il fallait rechercher 40 à 50 milliards d'euros pour atteindre l'objectif du gouvernement de ramener le déficit à 4,6% du PIB l'an prochain. Il a notamment évoqué les réductions de la dépense publique pour tenir l'objectif de maîtrise du déficit.

Depuis 2017, la même petite musique... économie sur la Sécu, pour FO c'est non!

L'exécutif cherche du côté des retraités. L'idée de ne pas indexer leur pension de retraite sur l'inflation est évoquée. L'exécutif cherche à préparer les esprits à de nouvelles économies. L'idée est de convaincre l'opinion. Mais nous ne sommes pas dupes, plutôt que de rechercher dans les caisses des travailleurs, des chômeurs ou des retraités, peut-être vaudrait-il mieux regarder celles des entreprises. Le déficit actuel est de 6 milliards d'euros alors que les aides publiques aux entreprises sans aucune contreparties représentent 173 milliards d'euros. Les efforts ne doivent pas systématiquement peser sur les travailleurs.

Les recettes, nous savons où les trouver! Il faut conditionner les aides publiques aux entreprises. Les aides ne doivent être versées qu'à condition que les entreprises respectent leurs obligations légales et conventionnelles, payent des cotisations sociales dans les délais, maintiennent des effectifs en CDI, respectent l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, de la production et de la recherche et développement sur le territoire, dans les secteurs soumis à une forte concurrence internationale. En 2023, les aides publiques aux entreprises sans aucune contreparties ont atteint 200 milliards d'euros. Il s'agit de niches fiscales ou d'exonérations de cotisations sociales. Ces aides constituent une perte de recette pour les services publics et la protection sociale. Et cette revendication, portée par FO, prend tout son sens, aujourd'hui plus que jamais, dans le contexte économique et social actuel.

Au vu de l'instabilité politique actuelle, le rôle des organisations syndicales est indispensable. Certains enjeux majeurs ne peuvent être portés que par les organisations syndicales. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Premier ministre que des discussions – sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, la reconversion professionnelle, la pénibilité, la formation professionnelle tout au long de la vie, les entretiens de fin de carrière, les temps partiels subis, la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales et les salaires – soient mises en œuvre dans le cadre de l'article L1 du Code du

travail, pour trouver des solutions dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à laquelle Force Ouvrière est très attachée. La semaine dernière, nous avons reçu une réponse du ministère du Travail à cette demande, il souhaite commencer l'ouverture des discussions en abordant la question de la reconversion et de la transition professionnelles.

Et la semaine dernière, nous avons également reçu les chiffres de la représentativité. Ce n'est pas une victoire, ce n'est pas un échec non plus... Nous avons des raisons de positiver. Nous restons la troisième organisation syndicale au niveau national et interprofessionnel. Nous nous maintenons globalement dans les CSE, nous sommes représentatifs dans 73% des branches, soit cent quatre-vingts branches. C'est treize de plus qu'en 2021!

Nous pouvons affirmer que ceux qui voulaient notre mort avec la loi sur la représentativité en 2008 ne l'ont pas eue. Nos positions sont comprises, nos revendications sont légitimes. Confirmer notre représentativité, c'est aussi être en capacité de peser quand nous sommes à la table des discussions. C'est donner plus de visibilité et de lisibilité à notre organisation syndicale.

**Certains enjeux  
majeurs ne peuvent  
être portés que par  
les organisations  
syndicales**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Déterminés à défendre

Dans le contexte d'une économie déjà fragilisée et aux prises avec les incertitudes, cela sur fond de bataille sur les droits de douane lancée par les États-Unis et de tensions internationales qui justifient, aux yeux de l'exécutif, d'amplifier les dépenses de réarmement, les travailleurs, opposés aux politiques d'austérité, réaffirment plus que jamais leurs revendications. Ainsi, sur la protection de l'emploi et la mise en œuvre d'une réindustrialisation, sans la remise en cause du modèle social. Sur la hausse des salaires et avec une égalité entre hommes et femmes. Sur les droits des demandeurs d'emploi ou encore des allocataires de minima sociaux. Avec FO, ils revendiquent toujours aussi l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. Ils s'opposent par ailleurs au projet qui, arguant d'une « simplification », vise surtout des économies et remet en cause, entre autres, l'existence de certaines agences de l'État et instances consultatives, tels les CESER, sauvés *in extremis* par l'Assemblée le 10 avril.

## La réforme du chômage de 2019 a engendré encore plus de précarité

Comme FO l'a toujours dénoncé, la réforme de l'Assurance chômage imposée par l'exécutif entre 2019 et 2021 a bien impacté les travailleurs les plus précaires. Selon le comité d'évaluation qui a rendu son rapport le 3 avril, la mise en place du nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence (SJR) a entraîné une baisse moyenne de 18% de l'allocation journalière perçue, soit 6 euros. « Cette réduction est d'autant plus forte que les

*parcours d'emploi sont fractionnés* », précisent les auteurs.

Acculés, les chômeurs ont certes repris plus vite un emploi – en moyenne quinze à vingt jours plus tôt sur une période de six mois –, mais « la réforme du SJR a uniquement stimulé la reprise d'emplois peu durables (missions d'intérim et CDD de moins de six mois) », selon ce rapport.

Si le bonus-malus, seule contrainte pesant sur une minorité d'employeurs, a

permis d'allonger d'un jour les contrats sur leur durée moyenne trimestrielle, le comité estime qu'il n'a pas eu d'effet sur l'emploi.

### Le versement du RSA conditionné

L'évolution de ce dispositif fait actuellement l'objet d'un groupe de travail paritaire en vue d'un avenant à la convention d'Assurance chômage. Pour FO, le seul but poursuivi par le bonus-malus doit être de « réduire la précarité de l'emploi tout en responsabilisant les entreprises dans leur gestion des contrats courts ». La prochaine réunion est prévue le 23 avril.

L'état se resserre aussi pour les allocataires du RSA. Le régime de sanctions de « suspension-remobilisation », introduit par la loi Plein emploi de 2023 en cas de non-respect du contrat d'engagement, doit être précisé prochainement par décret. Selon un document envoyé aux conseils départementaux, le premier niveau de sanction serait une suspension de 30% à 100% de l'allocation durant un à deux mois. Pour FO, un tel dispositif, sans renforcement des moyens d'accompagnement des allocataires, « jette encore une fois l'opprobre sur les précaires et ne fera qu'accroître le phénomène de la pauvreté ».



© SEBASTIEN ORTOU/AREA

Clarisse Josselin

# e notre modèle social

## « Nous ne renoncerons pas à nos droits »

Une prévision de croissance pour 2025 revue à la baisse par le gouvernement, à 0,7% du PIB contre 0,9%. L'OFCE la prévoit à 0,5%. France Travail qui alerte sur un recul des embauches de 12,5% par rapport à 2024. L'OFCE qui alerte sur la remontée du chômage, à 7,9% fin 2025 et probablement à 8,5% fin 2026. Une conférence sur les finances publiques, le 15 avril, visant à lister les « pathologies » dont souffriraient celles-ci... Était annoncé à l'issue de la conférence l'objectif d'une mise en recul, de 6% d'ici 2029, des dépenses publiques. Le gouvernement entendrait s'attaquer à la « très grande dérive » des arrêts maladie. Et le Premier ministre indique que la France « ne produit pas assez et ne travaille pas assez ». Le gouvernement, qui a organisé aussi un Conseil national de l'industrie le 9 avril, a assuré les entreprises d'un « accompagnement » dans la crise et les invite au « patriotisme ». Concrètement, à ne pas délocaliser leurs

activités aux États-Unis, pays initiateur d'une guerre commerciale qui a ses revirements... Donald Trump a ainsi annoncé le 10 avril une pause de 90 jours sur les droits de douane dits « réciproques ». L'Europe subirait donc, pour l'instant, une taxation additionnelle de 10% et non plus de 20%. Hors l'acier, l'aluminium, taxés à 25%, ainsi que les véhicules, lesquels pourraient toutefois bénéficier d'un sursis.

### Des coupes budgétaires seraient inacceptables

C'est dans ce contexte anxiogène – les travailleurs s'inquiétant notamment pour leurs emplois – que le ministre de l'Économie, Éric Lombard, a annoncé le 13 avril « un effort supplémentaire de 40 milliards d'euros en 2026 », sur les finances publiques, voire 50 milliards pour un déficit public ramené à 4,6% du PIB l'an prochain. « Ça va être essentiellement des

économies », prévient-il. Le 9 avril était annoncée une baisse supplémentaire des dépenses cette année, de 5 milliards d'euros. Une partie de ces économies irait aux dépenses de défense. Le gouvernement, annonçant que « chacun sera mis à contribution » en 2026, écarte toujours néanmoins la possibilité de recettes supplémentaires par sollicitation des plus riches (hormis peut-être une pérennisation de la mesure fiscale exceptionnelle CDHR adoptée pour 2025) et des entreprises, par exemple en conditionnant les aides publiques. Le 9 avril, devant le CCN, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, indiquait : « (...) l'urgence se déplacerait sur l'armement plus que sur les droits sociaux et pourrait annoncer des coupes budgétaires dans l'éducation, la santé, le travail ou la protection sociale... Ce n'est pas acceptable, nous ne renoncerons pas à nos droits, à nos acquis, à notre modèle social. »

Valérie Forgeron

## Projet de loi

# « simplification de la vie économique » : FO toujours en alerte

« Le CCN s'oppose au projet de loi sur la simplification, et se mobilisera contre toute nouvelle mesure visant à réduire les droits des salariés et [de] leurs représentants. » Le Comité confédéral national (CCN) ne relâche pas la pression dans sa résolution du 10 avril, adoptée la veille de l'interruption des travaux des députés sur le projet de loi de simplification de la vie économique. Un texte empreint de la « stratégie de la tronçonneuse », dénonçait récemment le secrétaire général, Frédéric Souillot, constatant que cette stratégie, née en Argentine, « inspire tous les adeptes de la réduction du périmètre de l'État et des services publics ». Contre ces

vellités destructrices, souvent synonymes de réduction de droits et d'acquis pour les travailleurs et leurs représentants, FO s'est de nouveau élevée avec succès.

### FO entendue sur le maintien des CESER

Si les députés ont adopté l'article 1 du projet de loi prévoyant la suppression de multiples instances consultatives, ils ont au préalable sorti de ce champ les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), comme revendiqué par FO. Pour la confédération, ce maintien est une victoire pour la démocratie

et pour la démocratie sociale. Mais des sujets d'inquiétude persistent. Par exemple, l'article 2 du projet de loi qui permettrait un recours aux ordonnances pour simplifier des démarches d'entreprise...

La vigilance de FO s'étend au-delà du projet de loi, dont le retour à l'Assemblée est attendu le 29 avril. Ainsi, la volonté du Premier ministre de rendre aux préfets « leur pouvoir de dérogation », au prétexte de lutter contre la surproduction de normes, est une autre source de mobilisation de FO, qui, notamment à l'occasion des lois de décentralisation, avait dit son opposition à des droits différenciés selon les régions.

Élie Hiesse

# Déterminés à défendre

## Retraites : la Cour des comptes relève un renforcement des inégalités par les réformes

Le second rapport de la Cour des comptes « sur les impacts du système de retraite sur la compétitivité et l'emploi », présenté le 10 avril au Premier ministre et aux interlocuteurs sociaux présents à la concertation sur les retraites, a au moins le mérite d'afficher la réalité des inégalités. Il rappelle en effet que les différentes réformes ont eu pour effet d'augmenter le taux d'emploi des seniors, mais de manière très inégale. La réforme de 2010 a en moyenne allongé de 1,7 an le temps passé en emploi. Mais pas pour tout le monde. En 2023, si 81% des personnes âgées de 55 ans étaient encore en emploi, ce taux recule à 60% pour les personnes âgées de 60 ans. En outre, la part des seniors qui ne sont « ni en emploi, ni en retraite » (chômage, inaptitude) reste très conséquente. En 2023, 1,6 million de personnes âgées de 55 à 64 ans étaient dans ce cas, soit une personne sur cinq, selon le rapport. Avec la réforme de 2010, l'âge de départ effectif à la retraite a augmenté de 2,1 ans. Mais avec des inégalités selon les catégories de salariés. Pour les ouvriers, le recul de l'âge moyen de départ à la retraite

s'est traduit à 66% par un allongement de la durée en emploi, contre 85% pour les professions intermédiaires et les cadres. La Cour des comptes appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures pour les seniors les plus fragiles afin de maintenir au mieux leur activité. « Le rapport ne fait que rappeler des évidences que nous ne cessons de répéter sur le creusement des inégalités avec le recul de l'âge légal de départ », souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. Il regrette en outre que le rapport « ait totalement occulté le taux d'emploi des jeunes. Or, c'est sur eux que vont reposer les cotisations du système des retraites ».

### Dangereuses pistes

Pour équilibrer le système, la Cour ferme la porte à toute hausse des cotisations retraite, préjudiciable selon elle à l'emploi et à la compétitivité des entreprises. Or, « tant qu'on ne travaillera pas à une hausse des cotisations ou au conditionnement des aides des entreprises à l'embauche, on

n'y arrivera pas. Ce rapport ne s'attaque pas à la racine du problème », estime Michel Beaugas. En revanche, la Cour des comptes juge qu'un nouveau recul de l'âge légal ou une augmentation de la durée de cotisation aurait un effet « positif » pour l'emploi. Mais avec moult réserves « sur l'équité » entre générations. Insistant sur le problème du vieillissement en France, comme dans d'autres pays européens, notamment en Allemagne, en Italie et en Espagne, le rapport va jusqu'à suggérer une réforme combinant plusieurs leviers : ajuster l'âge de la retraite en fonction des gains d'espérance de vie (un sujet cher à la CPME), ou revaloriser les pensions en intégrant des conditions démographiques et économiques. Un piège, dénonce Michel Beaugas : « C'est surtout un moyen de supprimer le même âge légal de départ pour tous. La Cour des comptes nous renvoie encore à un système de retraite à points, avec des bonus-malus pour les ouvriers ou les cadres », dénonce Michel Beaugas. Il s'agit là en somme d'une nouvelle attaque du système par répartition.

Ariane Dupré



# e notre modèle social

## Transparence salariale : l'exécutif mise sur un projet de loi en septembre



IMAGE BY RIBUTOV FROM PIXABAY

**E**nfin! Le calendrier de la transposition, dans le droit français, de la directive européenne sur la transparence salariale est fixé. « *L'idée est de finaliser un texte [un projet de loi, NDLR] en septembre* », après une concertation avec les interlocuteurs sociaux, a confirmé début avril, devant la presse sociale, le ministre du Travail, disant espérer ouvrir les débats au Parlement « à l'automne ». Ce faisant, l'exécutif tiendrait ses obligations, tous les États membres de l'Union européenne devant transposer avant le 7 juin 2026 la directive 2023/970 « *visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur, par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit* ». Preuve que le sujet est en haut de la

pile, il a été évoqué le 4 mars au Haut conseil des rémunérations, de l'emploi et de la productivité. Rappelons que des échanges entre l'exécutif et les interlocuteurs sociaux avaient eu lieu en mars 2024, avant que tout ne soit suspendu par la dissolution de l'Assemblée nationale.

### Un champ d'application limité

Comme FO l'a affirmé, dès l'entrée en vigueur de la directive en 2023, sa transposition peut être un « *levier pour enfin atteindre l'égalité de rémunération* ». Il y a urgence. Bien que l'égalité salariale soit un droit fondamental inscrit dans la loi française depuis 1972, l'Hexagone connaît un écart persistant de rémunération entre les femmes et les hommes, 22,2% en moyenne en

2023 dans le secteur privé (tous temps de travail confondus). Selon les calculs de FO, le respect de l'égalité salariale apporterait aux comptes sociaux une recette supplémentaire à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

Pour que cette transposition soit l'aiguillon attendu, les modalités d'application doivent être précisées. En effet, limité aux entreprises de cent salariés et plus, le champ d'application de la directive est plus restreint que celui de l'index égalité professionnelle, déjà décrié pour ne concerner que 1% des entreprises françaises! « *La transposition de la directive ne doit pas affaiblir le cadre légal existant. FO sera vigilante pour que, au contraire, elle l'améliore* », rappelle le secteur Europe de FO. C'est tout l'enjeu de la concertation.

Élie Hiesse

**1<sup>er</sup>**  
**POUR LA**  
**JUSTICE**  
**SOCIALE**  
**MAI**

**JOURNÉE INTERNATIONALE**  
**DES TRAVAILLEURS**

**POUR**

*le pain la paix*  
*la liberté*

**FO**



# Clause de **non-concurrence**

C'est la première fois que la Cour de cassation se prononce sur cette question.

Un salarié engagé en tant que délégué régional d'une société en février 2011 démissionne le 23 mars 2019.

Il saisit le conseil de prud'hommes pour illicéité de sa clause de non-concurrence.

La cour d'appel le déboute et le condamne à payer à l'employeur une somme au titre du remboursement de l'indemnité de non-concurrence versée à tort, au motif que la clause, telle qu'elle était inscrite dans son contrat de travail, ne l'empêchait pas de rechercher un travail dans l'ensemble des autres secteurs économiques, tant en France qu'à l'étranger. Il en résultait qu'en l'absence d'atteinte disproportionnée à ses libertés constitutionnellement protégées, la clause, instituée pour la protection des intérêts légitimes de l'employeur confronté à une intense concurrence dans son secteur d'activité, ne pouvait être annulée.

Sur pourvoi du salarié, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel dans un arrêt du 2 avril 2025 (n°23-22158).

Elle rappelle qu'une clause de non-concurrence n'est licite que si elle répond à cinq conditions : elle doit être écrite, indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise, limitée dans le temps et dans l'espace, elle doit tenir compte des spécificités de l'emploi du salarié et, enfin, elle doit comporter l'obligation pour

## CE QUE DIT LA LOI

**Principe fondamental : le libre exercice d'une activité professionnelle**

**L'article L. 1121-1 du Code du travail dispose :**

« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

**L'article L. 1221-1 dispose quant à lui :**

« Le contrat de travail est soumis aux règles du droit commun. Il peut être établi selon les formes que les parties contractantes décident d'adopter. »

l'employeur de verser au salarié une contrepartie financière, ces conditions étant cumulatives.

Mais elle ne doit pas empêcher le salarié de retrouver un emploi, selon le principe fondamental du libre exercice d'une activité professionnelle :

« 7. Pour dire la clause de non-concurrence licite et débouter le salarié de ses demandes, l'arrêt retient que la clause litigieuse, limitée dans le temps, ne s'appliquait qu'aux activités de fabrication et/ou le négoce de grillages, clôtures, portails et équipements périphériques, ce qui permettait au concluant, âgé d'à peine 51 ans, de trouver un autre emploi dans l'ensemble des autres secteurs économiques, tant en France qu'à l'étranger, et qu'en l'absence d'atteinte disproportionnée à ses libertés constitutionnellement protégées, la

clause, instituée pour la protection des intérêts légitimes de l'employeur confronté à une intense concurrence dans son secteur d'activité, ne peut être annulée.

8. En se déterminant ainsi, sans rechercher si, par l'effet de la clause, le salarié se trouvait dans l'impossibilité d'exercer une activité conforme à sa formation, à ses connaissances et à son expérience professionnelle, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision. »

Par cet arrêt, la Cour de cassation rappelle que les clauses de non-concurrence doivent être extrêmement précises et ne doivent pas pouvoir empêcher le salarié de trouver un autre emploi conforme à ses aptitudes.

Secteur juridique

# La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



La Macif,  
c'est vous.

# Le CCN de FO le répète : « *La redistribution des richesses est impérative* »



Tout comité confédéral national de FO se tient forcément dans un contexte, national et international... Le CCN des 9 et 10 avril, particulièrement. C'est en effet sur fond d'une situation internationale faite de guerres qui perdurent et d'un vent de panique qui secoue les économies mondiales depuis la décision des États-Unis d'une nouvelle politique douanière, que s'est ouverte l'instance de FO. À la tribune, au fil d'une cinquantaine d'interventions, les délégués des unions départementales et des fédérations ont évoqué ce contexte très préoccupant et qui a ses incidences sur le plan national. Dans une économie déjà fragilisée et tandis que la vague de plans sociaux ne retombe pas, l'exécutif prévoit – notamment au nom du réarmement – d'infliger des efforts toujours plus rudes aux finances publiques, cela par la réduction des dépenses. Ce qui ne peut qu'impacter encore les plus modestes. Rappelant dans sa résolution générale, adoptée à une quasi unanimité, que « *la redistribution des richesses est impérative* », le parlement de FO a souligné son attachement au modèle social et son refus de politiques d'austérité qui mettraient encore à mal l'emploi, les salaires, les retraites, les services publics ou encore la Sécurité sociale, laquelle célèbre cette année ses 80 ans. « *La négociation collective est un levier essentiel au niveau national, dans les branches et dans les entreprises* », rappelle aussi FO qui demande toujours l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 ou encore l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle, entre autres sur le taux d'emploi. Pour faire aboutir ses revendications et œuvrer plus largement encore à la défense des droits des travailleurs, FO va poursuivre son travail de développement. Faire entendre sa voix passera aussi notamment, a décidé le CCN, par « *une forte mobilisation de toutes ses structures le 1<sup>er</sup> Mai* ».

# Le CCN de FO le répète : « La redistrib



Une actualité très dense a animé ce Comité confédéral national de FO, qui se tenait les 9 et 10 avril au siège de la confédération à Paris. Une actualité d'une part propre à FO avec l'expression – notamment celle du secrétaire général, Frédéric Souillot –, de la nécessité de conforter encore l'organisation en poursuivant un travail de développement et avec le souci de sensibiliser plus avant les cadres et agents de maîtrise. Ce CCN a eu bien sûr toute sa dimension revendicative. Au fil de cinquante et une interventions à la tribune ou encore de la résolution générale, adoptée à une très large majorité, les membres de l'instance ont réaffirmé les demandes : hausse des salaires avec mise en place d'une échelle mobile, hausse des pensions et des minima sociaux, retour à un financement de la Sécu par les cotisations, mise en place d'une conditionnalité des aides publiques accordées aux entreprises, engagement d'une vraie politique de l'emploi, ouverture d'une négociation interprofessionnelle, notamment sur le taux d'emploi, abrogation de la réforme des retraites de 2023 et opposition à un régime universel par points ainsi qu'à un régime par capitalisation... Des revendications d'autant plus fortement exprimées que le contexte, national et international, inquiète les travailleurs et qu'ils s'opposent à de nouvelles attaques contre leurs droits.

## **Le refus d'un surplus d'austérité**

La guerre commerciale initiée par les États-Unis menace ainsi d'impacter les

emplois en France dans de nombreuses filières. L'objectif confirmé par le gouvernement d'une réduction encore plus forte des dépenses publiques, pour un déficit public ramené à 3% du PIB en 2029, nourrit aussi les inquiétudes concernant les choix budgétaires et de politiques publiques. D'autant que s'ajoute désormais le contexte du « réarmement », décidé par l'exécutif et interrogeant sur son financement. Concentrer « les efforts sur la défense au détriment des dépenses sociales et des services publics ne ferait qu'accroître la colère » dans une société déjà fracturée, soulignait Frédéric Souillot.

« Les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité », les moyens, indiquait le secrétaire général, peuvent être trouvés ailleurs, du côté « de la "manne" des aides publiques aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes ».

On « s'oppose à ce que le réarmement remette en cause les droits sociaux », appuyait Valéry Michel, pour FO-Défense, comme de nombreux militants. « Il s'agirait de faire payer le plus grand nombre. (...) Alors qu'il y a en France 11 millions de pauvres ! », s'indignait Grégoire Hamelin (UD Indre-et-Loire). Notant l'annonce, ce 9 avril par la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, d'une économie supplémentaire de 5 milliards d'euros sur 2025, Pascaline Kerhouas (FO-Finances) indiquait : « La solution [pour les finances publiques, NDLR] n'est pas dans la réduction des dépenses.

Il faut mettre en œuvre une réforme fiscale globale et revoir les exonérations de cotisations [aux entreprises, NDLR]. »

## **Revenir sur le terrain de la négociation collective**

Actuellement, « l'offensive sur le "si généreux modèle social français" trouve un regain de vitalité, avec pour idée centrale que les Français ne travailleraient pas "assez" », notait le secrétaire général, et « la tentation est grande, notamment du côté du patronat, de se saisir de l'occasion pour pousser des mesures restrictives, pour ne pas dire provocatrices, sur les retraites ou la durée du travail ». De son augmentation à la remise en cause du mécanisme de calcul des pensions en passant par la question de leur imposition, le relèvement de l'âge légal de départ en retraite, l'évocation d'un système de capitalisation pour les retraites... Les « mauvaises » idées pleuvent. Le gouvernement, quant à lui, a cadencé la concertation lancée sur les retraites et prétendant revisiter la réforme de 2023. « La méthode proposée visait (...) à nous associer au maintien de la réforme actuelle, au statu quo sur les 64 ans ou à l'introduction de la capitalisation, que nous rejetons », a rappelé Frédéric Souillot. FO a refusé d'être instrumentalisée et a donc quitté les discussions dès le 27 février. Pour FO, il faut au plus vite « revenir sur le terrain qui est le nôtre [en tant qu'organisation syndicale, NDLR], le L1 du Code du travail, celui de la négociation collective ».

# « Distribution des richesses est impérative »



La confédération, qui vise actuellement l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle – sur les fins de carrière, les reconversions, la pénibilité –, a d'ores et déjà été entendue.

Des discussions vont s'ouvrir, a indiqué le ministère du Travail. Seront abordées d'abord les problématiques de la reconversion et de la transition professionnelles.

Pour « obtenir satisfaction » sur son « cahier de revendications », le CCN a décidé « d'une forte mobilisation de toutes ses structures le 1<sup>er</sup> Mai ». **Valérie Forgeront**

## FO réaffirme son attachement à la Sécu, qui fête ses 80 ans

La Sécurité sociale, qui fête cette année ses 80 ans, est la cible de multiples attaques. Plusieurs intervenants ont rappelé à la tribune leur attachement à « cette vieille dame de 80 ans, moderne amortisseuse de toutes les crises ». Ils ont insisté sur l'importance d'une Sécu financée par les seules cotisations sociales, le salaire différé, pour respecter le principe fondamental selon lequel chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Désormais, ces cotisations ne financent plus que 49% des régimes de base. La part manquante, due aux exonérations de cotisations patronales, est complétée par l'impôt. Mais la compensation de ces exonérations par l'État n'est que partielle. En 2023, le manque à gagner pour la Sécu était de 19 milliards d'euros, soit une perte de recettes supérieure à son déficit cumulé.

Dans sa résolution, le CCN « réaffirme son attachement à notre modèle de

*protection sociale collective qui a montré, crise après crise (sanitaire ou économique), son rôle protecteur ». Il exige « la fin des exonérations et le retour à un financement de la Sécurité sociale s'appuyant sur la cotisation, à la hauteur des besoins des assurés ». Il condamne « les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale de 2025, qui continuent de considérer le service public et ses agents comme une variable d'ajustement budgétaire ».*

### Alerte sur « une austérité à bas bruit »

Seule la cotisation ouvre des droits, tandis que les recettes nées de l'impôt n'ont pas de fléchage et peuvent être orientées selon les choix politiques. Actuellement, ont indiqué encore des militants lors de ce CCN, l'exécutif met sur le même plan le financement de l'économie de guerre et celui du social. Le niveau de prestations sociales est revu à la baisse. « La loi de

*financement de la Sécu réduit déjà le plafond des indemnités journalières de 1,8 à 1,4 Smic », a ainsi alerté Frédéric Souillot. Le montant maximal des indemnités journalières est passé de 53,31 euros brut par jour à 41,47 euros pour les arrêts de travail prescrits depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025. Devant le CCN, un militant a également évoqué la mobilisation récente des camarades de la Sécurité sociale, notamment contre le projet de suppression du service du contrôle médical. Une sécurité sociale où FO est désormais la première organisation syndicale au sein des organismes du régime général.*

« Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale, la solidarité ou les droits sociaux », a pointé Frédéric Souillot, alertant sur « une austérité à bas bruit qui se déploie partout ».

**Clarisse Josselin**

# Emplois, conditions de travail, moyens... Dans le privé comme dans le public, FO bataille pour les droits



**L**es attaques contre les travailleurs sont frontales, le rouleau compresseur continue d'avancer avec des licenciements, des fermetures et des destructions méthodiques de l'industrie et des services publics », a dénoncé devant le CCN Rachel Messousse de l'UD du Doubs. Chez Peugeot Japy, équipementier automobile, un PSE est en cours. Le site comptait 600 salariés en 2013, il n'en resterait que 66 après le PSE. Vincent Delauge, pour la Haute-Loire, faisait part de son indignation face au « saccage sans nom de l'industrie et des emplois » dans le département, avec 90 emplois supprimés chez Valeo, la fermeture de l'usine Delpéyrat à Brioude, la suppression de 34 emplois aux papeteries d'Espaly ou encore la fermeture de l'entreprise de chaussures de Boissy... Chez Merck, les salariés de Martillac, en Gironde, se sont mis massivement en grève le 8 avril à l'appel de deux syndicats dont FO contre la fermeture du site pharmaceutique et 106 licenciements.

« Le groupe affiche pourtant une santé financière solide avec un bénéfice net de 2,8 milliards d'euros en 2024 », a pointé Sylvia Veitl, de la fédération FO-Pharma.

« Il y a une constante, les salariés et les fonctionnaires se battent pour ne pas se laisser dépouiller », a souligné de son côté Michel Le Roch, de Loire-Atlantique, saluant « les camarades qui se sont battus avec courage contre les licenciements » dans le département, ainsi chez Saunier-Duval, fabricant de pompes à chaleur, ou encore chez le spécialiste des fixations pour couches-culottes, l'entreprise Applix. Angélique Bruneau (FGTA) évoquait l'affaire des droits de douane avec la Chine impactant la filière du Cognac (70 000 salariés), cela par le risque d'une délocalisation partielle de l'embouteillage. « Pour l'instant, grâce aux actions de la FGTA, soutenue par la confédération, on a gagné trois mois, mais ce n'est qu'un report. »

Le service public n'est pas épargné. Au ministère des Finances, quelque 1500 agents vont être déployés pour lutter contre les 100 milliards d'euros de fraude fiscale annuelle. « Mais ils le seront par redéploiement », a souligné Pascaline Kerhoas pour FO-Finances. En 2025, Bercy et la Direction générale des finances publiques ont perdu 523 postes. Cela s'ajoute aux 35 000 suppressions d'emplois entre 2009 et 2025 dans les ministères économiques et financiers, soit un tiers des effectifs.

## Grèves victorieuses à l'hôpital

Dans le secteur public hospitalier, au CHU de Clermont-Ferrand, « les personnels des services de soins ont mené une grève et des actions pendant plusieurs semaines contre la réorganisation forcée et ils ont fait aboutir la plupart de leurs revendications », s'est quant à elle félicitée Pascale Guyot, du Puy-de-Dôme. Dans ce même département, les agents ont réussi, par leur mobilisation, à stopper la fermeture de 20 lits à l'EHPAD d'Aigueperse. Dans le Val-de-Marne, la grève a permis de remporter des victoires aux urgences pédiatriques de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre et à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges.

Ludovic Durand, de Lozère, a dénoncé, lui, une « saignée de la santé publique ». « Les effectifs hospitaliers fondent. Des personnels sont épuisés, des soignants fuient, non par manque de vocation mais parce que les conditions de travail sont devenues intenable », a-t-il expliqué. La mobilisation pour l'obtention de moyens concerne aussi le secteur de l'enseignement, alors que 5 000 fermetures de classes sont programmées pour la rentrée 2025. « Cela fait deux mois que nos syndicats se mobilisent à fond avec les personnels et les parents d'élèves contre les suppressions de classes », a ainsi rappelé Clément Pouillet de la FNEC-FO.

Clarisse Josselin

# AÉSIO mutuelle, votre partenaire pour votre protection sociale



AÉSIO mutuelle, 3<sup>e</sup> mutuelle de France spécialisée dans la protection de la personne, couvre les besoins en complémentaire santé, prévoyance, épargne et retraite.

## Notre ambition :

accompagner nos adhérents à chaque étape de leur vie, en leur proposant **des garanties et des services** répondant à leurs besoins **d'aujourd'hui, tout en anticipant** ceux à venir.

## Notre démarche :

**co-construire** les solutions de protection sociale avec les entreprises et les branches professionnelles.

## Notre conviction :

la **proximité**, pour comprendre et répondre aux attentes des adhérents en portant les valeurs de **solidarité, de responsabilité et d'innovation**.

## Notre expertise au service des salariés et des entreprises :

### SANTÉ

Il est essentiel de tenir compte de la situation des branches et des entreprises afin de répondre au mieux aux attentes des salariés et de leur famille. C'est pourquoi nous élaborons des solutions santé personnalisées.

### PRÉVENTION

Nous menons des actions de prévention dans les entreprises et avec les branches professionnelles pour améliorer la qualité de vie au travail.

### PRÉVOYANCE

Des solutions performantes sont proposées aux salariés et à leur famille pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès...).

### ÉPARGNE / RETRAITE

Nous proposons des solutions personnalisables d'épargne retraite (PEE-PERCO, Article 83...) pour améliorer les pensions versées par les régimes de retraite obligatoires.

## AÉSIO mutuelle en chiffres :



**2,7** millions d'adhérents



**45 000**  
entreprises adhérentes



Plus de **260**  
agences en France



**29** recommandations ou  
labellisations de branche :  
**23 en santé et 6 en prévoyance**



### Votre contact :

Marine PREVOT

07 72 34 71 82

marine.prevot@aesio.fr

[aesio.fr](http://aesio.fr)



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n°775 627 391 dont le siège social est 173 rue de Bercy 75012 Paris - Crédit photo : Gettyimages. Document non contractuel à caractère publicitaire. 24-205-001V2

**AÉSIO**  
**MUTUELLE**

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui



## États-Unis : hécatombe chez les fonctionnaires

Des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires ont été supprimés en trois mois aux États-Unis, souvent sans discernement, mettant en danger la santé et l'accès aux droits des Américains.

© ERICA LANSNEREDUX-REA

« Hands Off Our Democracy », à New York, le 5 avril 2025. Cette marche faisait partie d'une journée nationale de protestation contre les politiques et les coupes de l'administration Trump.

**L**a saignée en cours chez les fonctionnaires fédéraux américains est d'une violence sans précédent. D'après le décompte du quotidien de référence *The New York Times*, en trois mois de mandat du président Donald Trump, 56 000 emplois ont déjà été supprimés, 150 000 postes supplémentaires sont dans le viseur de l'administration, et 75 000 personnes ont choisi de saisir l'opportunité d'une sorte de rupture conventionnelle (*buyout*) plutôt que d'attendre que leur sort soit décidé par d'autres.

Cette purge, dénoncée haut et fort par les organisations syndicales américaines, est orchestrée depuis le « Département de l'efficacité gouvernementale » (Doge), créé par décret par Donald Trump et officieusement dirigé par le milliardaire Elon Musk, sans autre mandat légal que celui d'« employé spécial du gouvernement ». Et les conséquences en sont encore méconnues. « *Les vagues de licenciements de Musk se font à l'aveugle, il ne se préoccupe pas du tout des conséquences de ce qu'il fait* », estime Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de Force Ouvrière.

### La santé et l'éducation mises à mal

De nombreux fonctionnaires n'ont appris leur licenciement qu'en arrivant un matin au travail et en constatant que leur badge d'accès ou leurs codes intranet ne fonctionnaient plus. Parmi les agences fédérales les plus touchées, les ministères de l'Éducation et de la Santé paient un lourd tribut. Les effectifs de ce dernier sont passés de 82 000 à 62 000 personnes. Ces suppressions de postes « *mettent tous les Américains en danger, en affaiblissant nos défenses contre les épidémies, les médicaments non sûrs et les aliments contaminés* », a averti Everett Kelley, le président de la Fédération américaine des employés du gouvernement (AFGE), l'un des principaux syndicats de fonctionnaires.

Les attaques contre les droits des travailleurs ne s'arrêtent pas là. Fin mars, Donald Trump a signé un décret visant à mettre fin aux négociations collectives avec les syndicats dans les départements assurant des missions relatives à la sécurité nationale – entendues au sens large, c'est-à-dire concernant la plupart des agences fédérales.

Fanny Darcillon

## Argentine : grève générale contre l'austérité

**P**our la troisième fois depuis l'arrivée au pouvoir de Javier Milei il y a quinze mois, une grève générale a secoué l'Argentine les 9 et 10 avril. Forte mobilisation des fonctionnaires, activités au ralenti, gares et aéroports vides : la Confédération générale du travail de la République d'Argentine (CGT-RA), principale centrale syndicale du pays, s'est félicitée du franc succès de ces journées d'actions visant à demander la fin de l'austérité budgétaire et à dénoncer la précarité galopante.

### Les retraités précarisés

Si le gouvernement de Javier Milei s'est targué d'avoir fait reculer la pauvreté au deuxième semestre 2024 (de 15 points par rapport au premier semestre) en même temps que l'inflation (passée de 211% en 2023 à 117% en 2024), la situation de nombreux Argentins reste critique. Selon la CGT-RA, ces indicateurs macroéconomiques occultent la réalité des fins de mois difficiles, notamment celles des retraités, nombreux à devoir conserver de petits boulots ou compter sur la solidarité familiale pour survivre.

F.D.



# Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

Le mois d'avril est celui de la revalorisation des minima sociaux (RSA, prime d'activité, aide universelle d'urgence, AAH, ASS, AJAP) et des prestations sociales (allocations familiales, AEEH, ARS, CMG...). Cette année, la revalorisation au 1<sup>er</sup> avril est de 1,7% (selon l'inflation sur douze mois). Le revenu de solidarité active (RSA), par exemple, passe ainsi de 635,71 € à 646,52 € par mois pour une personne seule et sans autres ressources. Le montant de la prime d'activité (pour une personne seule sans enfant) passe à 633,21 € contre 622,63 €. Par ailleurs, l'allocation du contrat engagement jeunes/CEJ, ainsi que l'allocation mensuelle pour les jeunes en contrat de volontariat pour l'insertion, sont elles aussi revalorisées. L'est aussi le plafond de ressources ouvrant droit, sans participation financière, à la complémentaire santé solidaire/CSG, ex CMU-C. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le plafond annuel est de 10339 €, le plafond mensuel de 862 €.

V.F.

## SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



## SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



## ALLOCATIONS FAMILIALES

- 151,05 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 344,56 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 538,08 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 193,52 € Par enfant en plus à charge.
- 75,53 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



## CONSOMMATION

### Indice des prix à la consommation (INSEE)

- +0,2% en mars 2025 (+0,0% en février 2025).
- +0,8% en mars 2025 sur un an (+0,8% en février 2025).

En mars 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 0,8% sur un an.



## COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

**9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25 % du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25 % du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### SÉCURITÉ SOCIALE

**6,90%** Assurance vieillesse.

**0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

**3,15%** Tranche 1.

**8,64%** Tranche 2.

**0,024%** Apec.

**0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**0,86%** Tranche 1.

**1,08%** Tranche 2.



## FONCTION PUBLIQUE

### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2023

**4,92 €** (brut) **Valeur du point.**

**5907,34 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

**1801,74 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

**11,10%** **Retenue pour pension.**

**9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)**

**Base de cotisation :** sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation :** 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

# Sécurité sociale : FO première organisation au sein du régime général

**FO devient la première organisation syndicale à la Sécurité sociale au sein des organismes du régime général sur la base de la mesure d'audience sur la période 2021-2024. Ce succès doit tout au travail de terrain du SNFOCOS et de ses syndicats départementaux.**

**F**O est désormais la première organisation syndicale au sein des organismes de Sécurité sociale du régime général avec une représentativité de 31,35% (à l'issue du cycle de quatre ans dont la mesure a été arrêtée au 31 décembre 2024). Cette audience est mesurée sur les seules organisations qui ont fait au moins 8%. À l'issue de l'ensemble des élections professionnelles des différents organismes (CAF, CARSAT, CPAM, UGECAM, URSSAF...) pour la période 2021-2024, le SNFOCOS a obtenu 27,47% des voix.

## Une marque de confiance et de reconnaissance

« En dix ans, nous sommes passés de la troisième à la première position »,

salue Bruno Gasparini, secrétaire général du SNFOCOS. « Nous avons progressé, élection après élection, et nous sommes représentatifs dans les trois conventions collectives nationales – employés et cadres, agents de direction et praticiens-conseils. » Pour lui, le travail de terrain et le renforcement de la présence de FO, soit son développement, ont payé : « Nous avons ouvert de nouvelles implantations là où nous n'étions pas présents et créé une organisation régionale afin de former et soutenir les militants localement. »

Si, orchestrée par l'intersyndicale, la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 a sensibilisé de nouveaux électeurs, d'autres combats portés par le SNFOCOS ont également su attirer

l'attention. À l'image des grèves contre l'éclatement du service du contrôle médical et le transfert des quelque 8000 salariés vers les CPAM. « Ce transfert aurait un impact considérable sur l'indépendance des médecins-conseils », souligne Bruno Gasparini. Et alors même que le Conseil constitutionnel a considéré ce projet, inscrit dans le PLFSS 2025, comme un cavalier législatif, la direction de la CNAM voudrait déjà nous faire signer des accords de transition. » La mobilisation contre ce projet se poursuit, en intersyndicale.

« Enfin, nous avons aussi eu ces dernières années des positions très offensives sur les salaires et le pouvoir d'achat, poursuit le secrétaire général. Nous avons su travailler sur les éléments accessoires du salaire (revalorisation de primes et des titres-restaurant, augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle...) et sur l'amélioration de la prévoyance individuelle. »

Sandra Déraillot

## FO dénonce la mise sous tutelle de l'ANSES

**T**rès critiquée, la proposition de loi du sénateur Laurent Duplomb, déjà adoptée par le Sénat, devrait être examinée fin mai à l'Assemblée nationale. Le texte, qui vise « à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », entend alléger des règles

de certains pesticides. Il met en péril l'indépendance de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), ont alerté fin mars les syndicats siégeant au conseil d'administration de l'agence, dont FO. Parmi ses missions,

l'ANSES décide des autorisations de mise sur le marché des pesticides. Elle peut aussi les interdire. Or, le texte de la proposition de loi conçoit d'en finir avec cette liberté décisionnaire. Il prévoit ainsi que l'ANSES informe régulièrement ses ministères de tutelle de ses décisions. L'agence devra en outre tenir compte des priorités définies par un futur conseil d'orientation pour la protection des cultures. Un conseil où siègeraient des représentants des firmes et des milieux agricoles, s'inquiètent les syndicats.

## Protéger la santé publique est indispensable

Si cette loi passe, « on ne prendra plus de décisions scientifiques pour protéger la santé publique. On va privilégier les intérêts des industriels », dénonce Fabrice Ollivier, délégué FO à l'ANSES. Les syndicats demandent le retrait de ces dispositions du texte.

Ariane Dupré



# Dans le social et le médico-social, une nouvelle étape à la mobilisation

Après la journée nationale de grèves et de manifestations sur tout le territoire le 1<sup>er</sup> avril, les travailleurs sociaux et les professionnels du médico-social, revendiquant une hausse des salaires, l'amélioration des conditions de travail et des moyens pour les établissements, restent mobilisés.

« **U**ne unité rare, qui montre que la situation est au plus mal », souligne Pascal Corbex (FNAS-FO), évoquant la journée d'actions du 1<sup>er</sup> avril dernier. Devant le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille, plusieurs centaines de professionnels du travail social ont manifesté ce jour-là à l'appel des cinq organisations syndicales du médico-social, dont FO. Par ailleurs, de Toulon à Saint-Lô en passant par Angers et Lille, de l'Aube à la Nièvre en passant par l'Allier, près d'une centaine de rassemblements ont été organisés devant les ARS et les conseils départementaux dans le cadre de cette journée de mobilisation. L'intersyndicale, qui lors de cette journée a dénoncé « une situation générale dégradée » des établissements, dans un contexte d'austérité budgétaire qui s'aggrave, revendique des moyens à la hauteur des besoins pour les structures et exige l'augmentation générale des salaires prenant en compte, *a minima*, la perte du pouvoir d'achat depuis trente ans. Ainsi, « nous estimons qu'il faudrait 9 milliards

d'euros, ne serait-ce que pour les salaires », martèle Franck Houlgatte de l'Union FO de la Santé privée.

## Maintenir la pression

Reçues à l'issue du rassemblement parisien du 1<sup>er</sup> avril par des membres du cabinet de la ministre, Catherine Vautrin, les organisations ont déploré toutefois l'absence de réponse. « Avec les élus FO, nous avons présenté nos estimations chiffrées. Mais les représentants du ministère n'ont avancé eux aucun chiffre. » Pour Franck Houlgatte, « il faut préserver l'unité syndicale et continuer à faire pression sur les pouvoirs publics ». Les structures FO du social et du médico-social entendent aussi faire vivre une dynamique née de ce mouvement. Ainsi, une réunion des délégués régionaux est attendue le 14 mai. « Nous sommes la seule organisation ouvertement opposée au projet



© FNAS-FO

de convention unique », rappelle aussi le militant. Alors qu'un deuxième temps de négociation de cette convention (qui prévoit de fusionner les conventions du secteur, ce que dénonce FO) est prévu ce mois d'avril, le syndicat entend faire valoir ses revendications, dont le maintien des acquis sociaux pour lesquels il s'est battu.

Chloé Bouvier

## FO dénonce le passage à la concurrence de 37 lignes de bus RATP

**D**ans le cadre de l'ouverture des transports publics à la concurrence, la RATP va perdre l'exploitation de trente-sept lignes de bus de la petite couronne parisienne, au profit de Transdev et de l'opérateur italien ATM, propriété de la municipalité de Milan. Ces attributions de marchés, qui doivent prendre effet courant 2026, ont été validées le 10 avril par IDFM, l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France. Plus de 2 500 salariés de la RATP seront transférés automatiquement chez les nouveaux opérateurs.

### Manque de données chiffrées

« Cette décision marque une nouvelle étape dans le démantèlement du service public et constitue un signal inquiétant

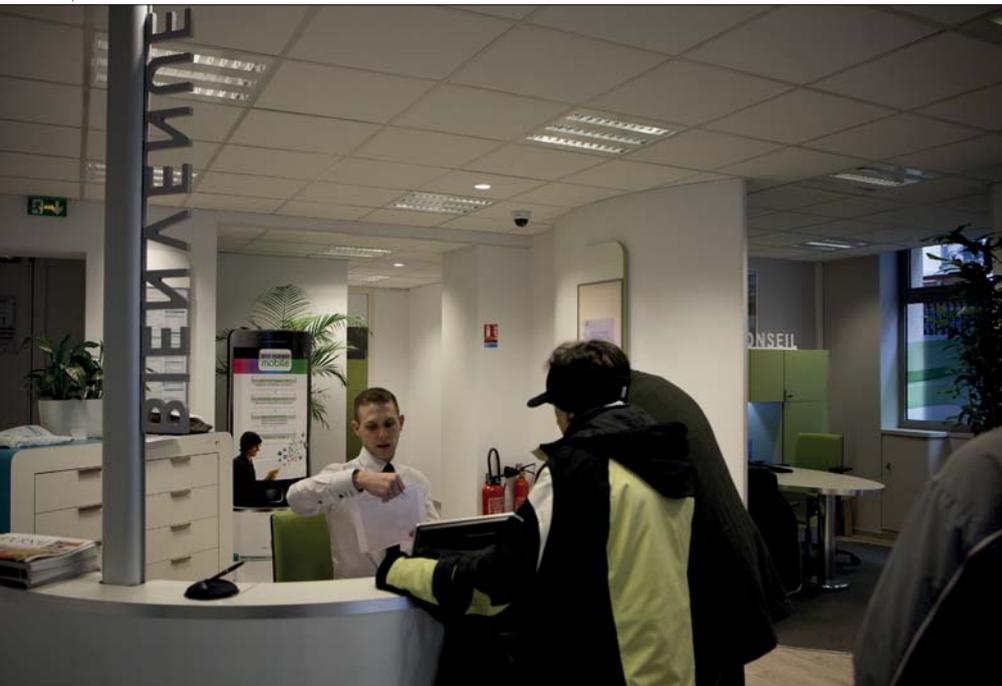
pour les salariés du groupe », alerte Jean-Christophe Delprat, secrétaire fédéral à la fédération des Transports et de la Logistique FO-UNCP, chargé de la RATP. Le militant souhaite aussi plus de transparence concernant ces appels d'offres. « Pourquoi ces opérateurs ont-ils été choisis et pas la RATP? S'ils sont moins chers, de combien? Personne ne nous fournit ces données chiffrées », dénonce-t-il.

Il s'inquiète également de la négociation en cours du contrat liant IDFM et la RATP, et qui doit définir les objectifs et les recettes de l'exploitant pour les quatre ans à venir. « Les exigences d'IDFM sont si drastiques que ça ne se passe pas bien, et un contrat mal négocié a un impact sur les conditions de travail et les salaires », prévient Jean-Christophe Delprat.

Clarisse Josselin

# Banques et sociétés financières : FO à l'offensive pour défendre l'emploi

**Au motif de l'essor des usages numériques, BNP Paribas pourrait supprimer jusqu'à un tiers de ses 1500 agences d'ici 2030, sans départs contraints. Mais ils le seront chez Moneygram, qui va fermer ses quinze agences fin mai. FO a refusé de signer l'accord PSE, jugé insuffisant.**



via le regroupement d'agences, va signer la fin des petites entités isolées », commente le militant.

L'absence de volet RH est également dénoncé. « Cette restructuration est annoncée sans départs contraints. Pour la conduire, la direction table sur les départs "naturels", dans le cadre du turn-over (6% par an). Dans les régions où le réseau d'agences est le moins dense, FO craint le recours à des mobilités qui pourraient être forcées », précise Jean-Claude Le Manach. Pour les prévenir, le syndicat revendique, avec cinq organisations, « un accord-cadre englobant tous les dispositifs de mutations et garantissant une égalité de traitement des salariés ».

## Chez Moneygram, FO ne signe pas le projet d'accord sur le PSE

Dans le secteur des sociétés financières, la digitalisation des pratiques se fait également au détriment des emplois en

**L**es projets de restructuration se multiplient dans le secteur bancaire. Après l'annonce du CCF (ex-HSBC France) en décembre de son intention de supprimer 1400 postes sur 3900, et de fermer 84 agences sur 235, voilà que le groupe BNP Paribas pourrait fermer jusqu'à un tiers de ses 1500 agences, soit environ 500 points de vente, dans le cadre de son plan stratégique 2026-2030. Si les salariés l'ont appris par voie de presse le 20 mars, l'annonce a été officiellement faite une semaine plus tard en comité social et économique central (CSE-C). « Ce serait une restructuration sans précédent du réseau retail », souligne Jean-Claude Le Manach, représentant syndical FO, qui pointe « le flou entourant le projet ».

## Chez BNP Paribas, FO pointe le risque de mobilités forcées

La direction ne communique pas le nombre exact de fermetures : elle s'est contentée d'indiquer son objectif de porter à 70% du réseau la part d'agences « comptant au moins cinq salariés ». « Actuellement, les agences fonctionnent en moyenne avec trois à quatre salariés. Cette restructuration,

agence. La filiale française de Moneygram, spécialiste américain du transfert d'argent, va carrément fermer, d'ici fin mai, ses quinze agences détenues en propre (pour la plupart en Île-de-France), et supprimer la totalité des 76 emplois. Une décision motivée, au-delà de « l'adaptation au marché », par les coûts de loyers et de salaires, considérés trop importants. « La brutalité de la décision a laissé les salariés en état de sidération », note Sandrine Santos, secrétaire générale du syndicat FO des banques d'Île-de-France, qui a accompagné FO-Moneygram lors des négociations sur les modalités du plan social.

Closes le 11 avril, celles-ci ont été très tendues. Elles resteront marquées par le débrayage, quinze jours durant, des 76 salariés avec le soutien de FO. « La direction voulait boucler très vite ce plan social. Elle a ressorti les propositions de celui de 2018 [fermeture de vingt agences avec 89 suppressions d'emplois, NDLR]. Sauf que, depuis, le contexte de l'emploi a changé. Et l'inflation doit être prise en compte », appuie la militante. Jugeant insuffisantes les mesures de reclassement, ainsi que la dernière proposition de prime supra-légale (1,5 mois de salaire par année d'ancienneté), FO a refusé de signer le projet d'accord PSE.

Élie Hiesse



# Audiovisuel public : l'examen de la réforme à nouveau reporté

Les salariés de France Télévisions, de Radio France et de l'INA restent dans l'incertitude après un énième ajournement de l'examen, prévu le 11 avril par l'Assemblée, du projet censé les regrouper.



© SEBASTIEN CALVET / REA

« Ça devient une Arlésienne, cette affaire! » Bruno Demange, secrétaire général adjoint de la FASAP-FO, se doutait que l'examen de la proposition de loi sur l'avenir de l'audiovisuel public par l'Assemblée nationale, prévu le vendredi 11 avril, serait ajourné – encombrement parlementaire oblige. Mais ce nouveau report, énième contretemps depuis le vote du texte en première lecture au Sénat en juin 2023, ne fait qu'accroître l'usure des quelque 16 000 salariés concernés.

« À FO, on n'est pas contre certaines réformes, mais il faut pouvoir discuter, » tance Françoise Chazaud, secrétaire générale de la FASAP-FO, qui est le deuxième syndicat chez France Télévisions et représentatif dans tout l'audiovisuel public. *Nous voulons le projet complet,*

*nous voulons une étude d'impact.* » En effet, alors même qu'elle dure depuis des années, la réflexion semble à peine avoir avancé. Après des discussions houleuses sur une potentielle fusion, le projet actuel ne prévoit plus que la création de la holding, nommée France Médias, qui chapeauterait France Télévisions, Radio France et l'INA, et exclurait finalement France Médias Monde.

## La crainte d'une fusion reste vive

« La fusion, ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus que ce n'est plus d'actualité », pointe Bruno Demange. Une note d'évaluation de la réforme, rédigée par le gouvernement, évoquait par exemple la création de deux filiales : l'une visant à faire collaborer les réseaux

régionaux de radio et de télé (France Bleu et France 3 Régions), et l'autre pour resserrer les liens entre Radio France et France Télévisions. D'autres enjeux de taille restent en suspens : la baisse drastique du pluralisme éditorial, les suppressions de postes et la renégociation des accords professionnels.

Face au flottement de l'agenda parlementaire, la section FO de France Télévisions, comme d'autres organisations, a levé son préavis de grève des 10 et 11 avril, celle de Radio France, comme d'autres aussi, a maintenu le sien. « Ce sont différentes approches d'ordre tactique, mais la détermination reste la même chez tout le monde », souligne Bruno Demange. La grève menée conjointement les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril avait déjà abouti à une importante perturbation des antennes. **Fanny Darcillon**

# Enseignement : la réforme sur la formation initiale ne convainc toujours pas

Le rouleau compresseur des réformes n'en finit pas à l'Éducation nationale. Dernière en date, la réforme de la formation initiale des enseignants. Les précédentes modifications datent d'il y a quatre ans. Le 2 avril, le ministère de l'Éducation a donc créé un groupe de travail sur ce chantier de la formation initiale. Chantier qui est loin d'être nouveau. Lancée au printemps 2024, cette réforme avait en effet été interrompue par la dissolution et les élections législatives qui ont suivi. Or, moins de dix mois après, « il n'y a aucun changement dans le texte qui nous a été

présenté », constate Christophe Lalande de la FNEC FP-FO.

## FO déplore le maintien de la masterisation

La seule bonne nouvelle qui demeure du projet lancé précédemment, c'est le retour à un recrutement niveau licence, puisque le concours est désormais prévu en fin de L3. Mais les défauts déjà pointés par FO l'an dernier perdurent. Ainsi, « la masterisation n'est pas remise en cause puisque le master est nécessaire pour être titularisé! Nous demeurons opposés à

cette exigence de master. » La fédération FO dénonce un passage en force du ministère et rappelle que celui-ci avait promis la tenue d'un CSA ministériel. Or, il a finalement annoncé que « cette réforme statutaire serait publiée de manière inchangée sous forme de décret dès le 15 avril ». Cette décision autoritaire passe d'autant moins auprès des personnels enseignants que le sujet de la formation initiale, souligne la FNEC FP-FO, est essentiel en vue d'améliorer l'attractivité de la profession. Il mériterait donc un vrai dialogue avec les organisations syndicales représentatives. **Chloé Bouvier**

# Série télé : scandale aux guichets du Post Office

Une mini-série raconte le combat des gérants de guichets de la poste britannique, accusés de fraude et de vol alors qu'ils étaient victimes de dysfonctionnements informatiques.

**A**u début des années 2000, quelque 3500 gérants du réseau de franchisés de la poste britannique ont été victimes d'un bug informatique. Celui-ci causait des irrégularités dans leur comptabilité dont le Post Office les a considérés responsables. Poursuivis en justice, près d'un millier d'entre eux ont été condamnés, après fermeture de leur guichet. Ils ont dû combler des déficits s'élevant à plusieurs milliers, voire des dizaines de milliers de livres sterling. Plusieurs ont été condamnés à de la prison. Au moins quatre se sont suicidés.



Le combat des franchisés pour être innocentés est actuellement raconté dans une mini-série diffusée sur Arte, *Mr Bates contre le Post Office*. Alan Bates, ancien gérant lui-même et victime du logiciel Horizon, s'est en effet retrouvé à la tête de la mobilisation. Plus de vingt années de combat sont rapportées dans cette série. Un combat de David contre Goliath, puisque le Post Office dispose, pour des raisons historiques, d'une compétence judiciaire qui lui permet d'obtenir une condamnation sur la base de ses seules investigations.

## Le combat de David contre Goliath

La série montre comment la tenace mobilisation de Bates et des gérants a permis de révéler les dissimulations mises en œuvre par l'entreprise publique pour ne pas avoir à reconnaître sa responsabilité.

Elle souligne aussi la fragilité du statut de ces professionnels, simples commerçants mais avec une mission de service public et obligés d'utiliser les outils du Post Office.

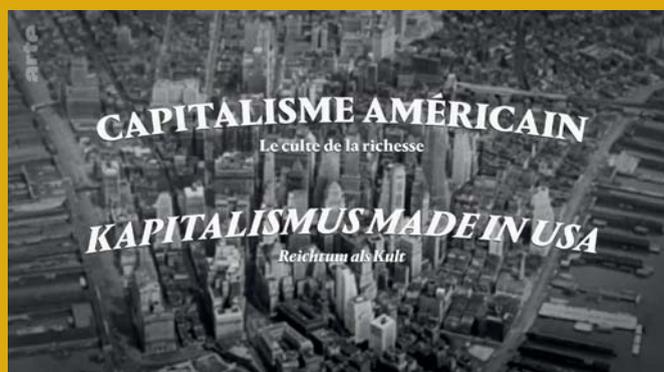
À ce jour les procédures pour annuler les condamnations des gérants ne sont pas toutes achevées, malgré la reconnaissance par la justice, en 2019, du bug informatique et de l'absence de malversations. C'est finalement la sortie de la série au Royaume-Uni, en janvier 2024, qui a permis la médiatisation du scandale et poussé le gouvernement à annoncer l'indemnisation de toutes les victimes. Si une enquête officielle reste en cours, ni les responsables du Post Office, ni ceux de l'entreprise de services informatiques Fujitsu n'ont été inquiétés par la justice. **Sandra Déraillot**

« *Mr Bates contre le Post Office* », 4x50 minutes, à voir sur [arte.tv](http://arte.tv) jusqu'au 24 juin.

## Documentaire

### Les États-Unis, paradis pour milliardaires

Le réalisateur Cédric Tourbe et l'historien Romain Huret revisitent l'histoire américaine à l'aune du rapport (très étroit) entre les élites économiques et les gouvernements successifs du pays. En trois épisodes, *Capitalisme américain, le culte de la richesse* dépeint comment



« Il y a une lutte des classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène la lutte. Et nous sommes en train de gagner. » Warren Buffett

les plus riches industriels ont combattu toute forme de régulation de leurs activités (lutte contre les monopoles, commission de sécurité boursière, syndicalisation et obligation de dialogue social...) au nom

de la liberté d'entreprendre. Un combat relativement aisé jusqu'à la crise de 1929, puis rendu plus difficile durant les années Roosevelt. Banquiers et grands industriels s'en sont pourtant toujours bien

sortis, tirant leur épingle du jeu pendant et après la Seconde Guerre mondiale, faisant oublier l'apport de la planification de l'État sur leurs bénéfices. Le tout pour déboucher sur les trois dernières décennies, celles d'un « droit exorbitant du capital », où, sous couvert de préférer la philanthropie à l'impôt, les milliardaires (qui ont supplanté les millionnaires d'autrefois) ne contribuent plus qu'à hauteur de 0,2% de leur fortune au « bien commun ». **S. D.**

« *Capitalisme américain, le culte de la richesse* », 3x60 minutes, réalisé par Cédric Tourbe, disponible sur [arte.tv](http://arte.tv) jusqu'au 31 janvier 2026.

# Gwladys, engagée dans la défense des salariés des associations de protection de l'enfance

Éducatrice spécialisée au secteur de la protection de l'enfance à Tours, Gwladys Baranger bataille aux côtés du syndicat départemental FO de l'Action sociale pour améliorer les conditions de travail des salariés. Dans un secteur en crise, elle lutte notamment contre un projet de convention collective unique, qui serait désastreuse pour toute la profession.

**É**ducatrice depuis vingt-sept ans à La Sauvegarde 37, association, basée à Tours, qui s'occupe d'enfants et d'adolescents placés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), Gwladys Baranger a longtemps travaillé au sein d'une maison d'enfants à caractère social, auprès d'adolescents de 13 à 18 ans. Désormais, elle est affectée à un service d'accueil personnalisé et suit des jeunes de 19 à 21 ans qui résident dans des studios loués par l'association. « On accueille des jeunes qui viennent de différents départements, des mineurs isolés qui ont vécu l'exil. Je les aide à se préparer à quitter l'ASE. Certains ont des problèmes de santé mentale dus à de multiples traumatismes, d'autres ont besoin d'être accompagnés pour trouver un emploi ou un logement dans un foyer. Je monte beaucoup de dossiers avec eux. Je suis à la fois assistante sociale, conseillère en insertion sociale, infirmière psy... C'est difficile parfois, mais on trouve toujours des solutions pour que ces jeunes partent dans les meilleures conditions », explique Gwladys. Cette Tourangelle, qui vient d'avoir 50 ans, a toujours eu la fibre sociale. « Ma mère était infirmière. J'ai très vite su que je voulais travailler dans le soin ou le social. » Le choix de la protection de l'enfance viendra très vite, après ses études de monitrice-éducatrice. « J'aime travailler avec les jeunes. Malgré les multiples violences qu'ils ont vécues, leur force vitale m'émerveille. Et certains s'en sortent très bien, avec un diplôme et un travail! »

## Un patronat qui tire les acquis vers le bas

Gwladys a rejoint FO il y a vingt-cinq ans et est devenue une militante. Elle a ainsi assuré deux mandats au CSE de l'association et est élue depuis vingt ans au syndicat départemental FO de



D.R.

l'Action sociale, qui regroupe cent quatre-vingts adhérents. Elle en est aujourd'hui la trésorière. « Ça permet de rencontrer des camarades d'autres établissements. On y partage beaucoup d'informations, on s'entraide, par exemple quand un militant rencontre un problème avec un employeur. » Le 1<sup>er</sup> avril à Tours, à l'appel des syndicats de l'Action sociale, Gwladys, qui participait à la journée nationale d'actions, a dénoncé le financement insuffisant de ce secteur par les départements : « Il y a des établissements très malmenés. Certains n'ont pas de compensation pour la prime Ségur [prime de 183 euros net due aux personnels, NDLR]. » La militante battait aussi le pavé contre le projet de convention collective unique dans la branche associative du sanitaire, du social et du médico-social. « Ce projet est catastrophique pour nos conditions de travail. Le patronat veut réduire nos congés. À La Sauvegarde, notre convention collective prévoit dix-huit jours de congés annuels en plus. Là, le patronat veut les réduire à six jours. Il faut lutter contre ce projet, car le personnel ne tiendra pas! » Le patronat tire les acquis vers le bas, malgré les rapports qui s'accumulent sur la crise du secteur social. Le 8 avril, un rapport parlementaire vient encore d'alerter sur une protection de l'enfance « au bord du gouffre », souffrant d'un manque alarmant de personnel. « C'est une réalité. Dans mon service ça va, mais l'association manque d'éducatrices. La direction en est à embaucher des jeunes qui ne sont pas encore diplômés. Il y a aussi un gros turn-over. Or, c'est un problème pour les enfants qui ont besoin de stabilité », expose Gwladys pour qui il faut surtout réfléchir à améliorer les conditions de travail des éducateurs, lesquels exercent des métiers très prenants.

Ariane Dupré

**1<sup>er</sup>**  
**POUR LA**  
**JUSTICE**  
**SOCIALE**  
**MAI**

**JOURNÉE INTERNATIONALE**  
**DES TRAVAILLEURS**

**POUR NOS**

*salaires*

*conditions  
de travail*

*emplois*

*droits*

**FO**

*retraites*